

Structure Périscolaire de Westhalten
Mairie de 6825 Westhalten
Tél: 03.89.47.69.11
E-Mail: mairie.westhalten@wanadoo.fr

STRUCTURE PERISCOLAIRE

La structure périscolaire va ouvrir à partir du lundi 2 septembre 2019. Elle fonctionnera pour la vingt deuxième année consécutive et est destinée aux élèves de la maternelle et de l'élémentaire (enfants de Westhalten âgés de 3 à 11 ans).

Fonctionnement: Ouverture en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Garde à l'Espace Savoir le matin de 7h30 à 8h15. Repas à l'Espace Savoir avec prise en charge des enfants de 11h45 à 13h20. Garde à l'Espace Savoir de 16h00 à 18h30. Les inscriptions se font le matin soit à la garde soit à l'ouverture de la classe et avant 8H30.

Mercredi : Les gardes du mercredi ne seront plus assurées à Westhalten, suite à la suppression de la navette vers Rouffach. Les enfants pourront être gardés soit au périscolaire de Rouffach (03.89.22.39.33) soit au périscolaire de Pfaffenheim (03.89.49.60.94).

Tarif :

Le prix du repas est fixé à **8,70 €** (repas + garde de l'après midi) pour un enfant et à **8,20 €** à partir du 2ème enfant de la même famille, le prix de la garde du matin est fixé à **1,60 €** pour les familles ayant un revenu mensuel inférieur à 2.000 € et à **1,70 €** pour les familles ayant un revenu mensuel supérieur à 2.000 €. Possibilité de garder les enfants sans repas de 12h30 à 13h30, le prix de la garde est fixé à **2,15 €** pour les familles ayant un revenu mensuel inférieur à 2.000 € et à **2,25 €** pour les familles ayant un revenu mensuel supérieur à 2.000 €. Le prix de la garde du soir (16h00 à 17h00) est fixé à **2,15 €** pour les familles ayant un revenu mensuel inférieur à 2.000 € et à **2,25 €** pour les familles ayant un revenu mensuel supérieur à 2.000 €; de (16h00 à 18h00) est fixé à **4,40 €** pour les familles ayant un revenu mensuel inférieur à 2.000 € et à **4,50 €** pour les familles ayant un revenu mensuel supérieur à 2.000 € et de (16h00 à 18h30) est fixé à **5,50 €** pour les familles ayant un revenu mensuel inférieur à 2.000 € et à **5,60 €** pour les familles ayant un revenu mensuel supérieur à 2.000 €.

Paiement : Possibilité de payer la cantine en liquide, par chèque, par virement (CCM canton de Rouffach 10278.03330.00085232745.43), les chèques emploi services ou autres ne sont pas acceptés.

Inscriptions : Pour les nouveaux bénéficiaires, il y a lieu de fournir une attestation de revenus (si le revenu moyen de la famille est inférieur à 2000 €, fournir un avis d'imposition, pièces exigées par la CAF) et une fiche de renseignement indiquant les contraintes médicales, alimentaires et autres.

Courrier : Deux boîtes aux lettres (une à la mairie et une à l'école) sont mises à la disposition des parents pour recueillir tous les documents concernant le périscolaire (règlements, inscriptions, informations diverses).

Organigramme : Pour tous renseignements prière de s'adresser soit à Patrice Wucher, directeur de la structure périscolaire et secrétaire de mairie (au 03.89.47.69.11. ou mairie.westhalten@wanadoo.fr) soit à Evelyne Forny, animatrice, au 06.66.04.96.74 qui ne manqueront pas de répondre à vos questions. Il n'y a plus lieu de s'adresser au personnel enseignant, suivant leurs souhaits. On peut contacter les ATSEMS au 03.89.47.61.70 ou au 03.89.47.65.97, uniquement les matins pour les inscriptions ou les retards d'inscription.

Fait à Westhalten le 2 septembre 2019
Le Directeur de la Structure Périscolaire
Le Secrétaire de Mairie
Patrice WUCHER